



Mr. Frédéric CONSEIL
DSC CGT ENDEL ENGIE
165 boulevard de Valmy
92700 Colombes Cedex
06.77.13.29.90.



Mr Emeric BURIN DES ROZIERS
DG ENDEL ENGIE
165 boulevard de Valmy
92700 Colombes Cedex
Le 13 novembre 2019

Objet : NAO 2020 :

Au vu des résultats historique pour le groupe ENDEL Engie en 2019 avec un ROC annoncé en V4 à 27,1 millions d'euros
Ce qui fait plus que doublé les résultats de 2018 avec un ROC de 13,1 millions d'euros.

Il est grand temps de redistribuer équitablement les fruits de ces résultats à l'ensemble des salariés d'ENDEL ENGIE et ainsi de les récompenser à juste titre de tous leurs efforts.

Si vous persistez en 2020 à ne pas leur donner une NAO digne de ce nom, avec le retour d'une AG avec un talon afin et de stopper la fuite en avant de nos compétences vers la concurrence qui a commencé en 2018 et qui s'est accéléré en 2019, ceci ne fera que s'accroître de nouveau en 2020.

Pour la CGT, il est grand temps de retrouver une réelle stabilité opérationnelle et managériale en 2020 afin qu'ENDEL retrouve enfin de la sérénité dans le travail et auprès de ses clients.

Nous vous rappelons que la NAO doit être conforme à l'article L 2242-8 et suivant du Code du Travail, et la communication doit être de bonne foi, dans un esprit constructif, avec le souci d'une information transparente, sincère, précise et complète.

C'est pourquoi les salariés d'ENDEL ENGIE revendiquent pour la NAO 2020 :

SALAIRES :

- Mise en place d'une grille de salaires en 2020, comme promis par vos prédécesseurs, afin de réduire les inégalités de traitement entre les salariés.
- Une Augmentation Générale de 2% avec un talon minimum de 50€ pour toutes les catégories sociaux-professionnelles.

- Une Augmentation Individuelle de 2% pour toute les catégories sociaux-professionnelles, avec priorité aux salariés qui n'ont pas eu d'AI depuis 3 ans. (Somme à calculer et partager par catégorie, par pôle, par région et par agence et hors promotions)
- Augmentation du SMIC ENDEL à 1800€ brut mensuel.
- Déplafonnement de la prime d'ancienneté suivant l'ancienneté du salarié dans l'entreprise afin de favoriser la fidélisation des salariés.
- Mise en place de la prime « **des gilet jaune** » à hauteur de 1000€/salarié jusqu'à un salaire de base de 3000€ et au-delà de ce salaire une dégressivité progressive.
- Revalorisation des bas salaires et la mise en place d'une réelle évolution des coefficients qui sont bloqué depuis des années (ouvrier 215 et 240, etam 255).
- Egalité hommes/femmes rattrapage des salaires et des coefficients.

DEPLACEMENTS ET INDEMNITES DE REPAS :

- Augmentation de la part patronale à hauteur de 80% pour les tickets restaurants.
- Mise en place d'une indemnité carburant compensatrice pour les sédentaires.
- La reconnaissance systématique du domicile fiscal du salarié comme point de départ pour tout déplacement.
- Demande que les IK soit indexé sur le barème fiscal des 6 cv.
- Suppression de la tranche 80 à 200 km pour les grands déplacements.
- Revalorisation du grand déplacement à 120€ par jour/calendaire.
- Petit déplacement forfaitaire de 10€ sur place lors d'un GD.
- Nous voulons l'attribution des heures de recherche de chambre des le 1^{er} jour de GD.
- Nous voulons que les détentes soient acquises automatiquement au-delà de 2 et 4 semaines de GD.
- Nous vous demandons de respecter l'adresse du CNPE et non une boîte postale à plus de 10 km.

- Elargissement et mise en place du statut d'EMM pour tous les salariés en grands déplacements (véhicules de service).
- Nous voulons que tous les CQPM, alternants et apprentis aient une indemnité de déplacement.

CONVENTION COLLECTIVE :

- Etendre la valeur du point de la Convention collective Rouen Dieppe à l'ensemble des salariés.
- Nous voulons que les congés enfant malade soient rémunérés à 100% par l'entreprise et étendu à l'ensemble de l'entreprise.
- Accordé des jours aux salariés pour un conjoint (e) hospitalisé ou malade.
- Revalorisation du pourcentage de l'activité sociale et culturelle pour l'ensemble des CSE d'ENDEL ENGIE à hauteur de 1,5%.

ACCORD ENDEL A NEGOCIER EN 2020 :

- Mise en place d'un accord de participations et d'intéressements aux bénéfices.
- Mise en place d'un accord QVT chez ENDEL ENGIE. (sans oublier le télétravail)

Dans l'attente de vos réponses, veuillez Monsieur, recevoir mes salutations distinguées.

Frédéric CONSEIL



DSC CGT ENDEL ENGIE